

## Mission locale des 2 Rives

Conseil Municipal du 25.02.2021 : intervention de M. BIREM Jean-Michel, Directeur de la Mission Locale des 2 Rives, lequel a présenté le bilan d'activité de la ML2R sur notre commune, à savoir :

Profil des jeunes reçus en premier accueil, leur situation par rapport à l'emploi, leur profil.  
Les parcours d'accompagnement (Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie, la Garantie Jeunes).  
L'accès à l'emploi, l'alternance, le partenariat avec les entreprises, l'accès à la formation.

Pour mémoire, il est utile de préciser que la Garantie Jeunes est un dispositif d'accompagnement sur un an pour les jeunes de 16 à 25 ans, sans emploi ni en formation. Ces jeunes, une fois inscrits dans le dispositif sont rémunérés 497 euros par mois avec pour objectif d'être en action (emploi, immersion, formation).

Que nos jeunes de Béguey intéressés par ce dispositif n'hésitent pas à prendre contact avec la Mission Locale des 2 Rives à Cadillac au : **05.57.98.02.98**

## RAPPELS CALENDRIER :

- Les électeurs sont convoqués le 20 juin 2021 pour le renouvellement des conseillers régionaux et départementaux. S'il y a lieu, un second tour sera organisé le 27 juin 2021.
- Déclaration de revenus : pour déclarer en ligne les contribuables ont jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2021 pour le département 33. Ceux qui optent pour le papier ont jusqu'au 20 mai 2021.

Bulletin Communal d'information de Béguey  
Tirage : 500 exemplaires  
Directeur de la publication Mr Rodolphe YUNG, Maire de Béguey  
Responsable de la rédaction Commission presse info Bulletin Municipal  
Distribution Mairie de Béguey  
Imprimé par nos soins N° ISSN: 2729-1472 (imprimé) et n° 2729-1480 (en ligne)  
Dépot légal à parution

**LES NUMÉROS D'URGENCE À CONNAÎTRE**

<b>15</b> SAMU Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de santé publique ou d'un accident nécessitant une urgence de permanence de soins.	<b>17</b> POLICE SECOURS Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police.	<b>18</b> SAPEURS-POMPIERS Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et déclencher leur intervention rapide.
<b>112</b> NUMÉRO D'URGENCE EUROPÉEN Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne	<b>114</b> NUMÉRO D'URGENCE SOLIDARITÉS MALENTENDANTES Accessible par visioconférence, téléc. SMS et fax pour contacter le 15, 17 et 18. Régulation d'Urgence 14.	



## Divagations d'animaux

Il nous a été signalé à plusieurs reprises la divagation de chiens (ou de chats) dans les rues de notre commune. Il convient de rappeler qu'est considéré en « divagation » tout chien qui n'est plus sous la surveillance effective de son maître, hors de portée de voix ou de tout instrument sonore permettant son rappel. Idem pour les chats qui squattent les jardins voisins et perturbent grandement le voisinage. Merci donc de veiller à ce que vos animaux de compagnie ne se retrouvent pas seuls sur le domaine public ou chez les particuliers.

## BIENVENUE AUX NOUVEAUX COMMERCANTS DE BEGUEY



**PEUGEOT BC AUTOS** - ZA de Boisson  
Agence SLC Peugeot Langon  
Mécanique : entretien, réparations  
Vente Véhicules neufs et occasions



**EUROREPAR - SAS NOGAL'AUTO**  
1, ZA de Boisson  
Mécanique : entretien, réparations  
Carrosserie, Pneumatiques



**GARAGE GDS**  
8 bis, av de la Libération  
Mécanique : entretien, réparations ttes Marques  
Vente Véhicules occasions



**SUPERMARCHÉ ALDI**  
1, place de l'Oeuille  
Épicerie, viande et produits laitiers

## INFORMATIONS PRATIQUES



**Ramassage des ordures ménagères**

- Les ordures ménagères uniquement le vendredi - Dépôt bacs le jeudi soir.
- Le tri sélectif tous les 15 jours, les vendredis pairs



**Déchetterie 05 57 34 53 20**  
Saison haute : du 15 mars au 14 octobre  
Le lundi de 13H30 à 17H00  
Du mardi au samedi  
De 9H00 à 12H30  
et de 13H30 à 18H00



**Service des eaux (dépannage urgence)**  
09 69 39 40 00  
05 46 94 34 66



**Signalements habitats indignes**  
**08 06 70 68 06**

# LOU BIGUEY



## Le mot du Maire



Chères Bégueyraises, Chers Bégueyrais,

Bulletin Municipal Mai 2021 - N° 5

En mars dernier, le conseil municipal a voté son premier budget. Héritage de notre précédent maire, la situation économique de notre commune est saine. L'exercice 2020 a permis de dégager un excédent de fonctionnement de 181.021 €. Malgré le coût de la crise sanitaire et le manque de recettes accessoires, l'excédent est équivalent à celui des années précédentes. Ce résultat va nous permettre de réinvestir une partie de cette somme dans les projets 2021/2022.

Nous n'avons pas changé les taux d'imposition communaux ; le contexte économique nous incite à une grande prudence et à tenir compte d'une précarité de plus en plus présente. Concernant le niveau d'endettement de la commune, celui-ci est maîtrisé. Le montant de la dette par habitant, qui est un indicateur référence, est de 582 € pour Béguey, contre 637 € pour les communes de 1 000 à 2 000 habitants au niveau national en 2019.

Pour 2021, la commune dispose d'un fonds de roulement d'environ 800 000 € dont 300 000 € seront affectés pour l'autofinancement de notre futur restaurant scolaire prévu pour septembre 2022, et à notre réfection du clocher de l'église.

En dehors de la construction de nos deux nouveaux lotissements le Grabaney & l'Alisier, les commissions ont présenté leurs différents projets pour cette année : travaux de réfection des bureaux de la mairie, sécurisation des axes routiers dans le bourg et renouvellement des marquages, entretien des routes et des réseaux, aménagement du cimetière (colombarium & ossuaire) et d'autres projets qui seront développés tout au long de l'année....

Par ailleurs, nous sommes solidaires de nos viticulteurs qui ont subi le gel début avril, une difficulté de plus pour la profession.

Nous souhaitons tous une sortie de crise rapide pour reprendre notre vie d'avant avec l'arrivée des beaux jours. En attendant, prenez soin de vous et de vos proches.

**CITY ALL**  
DÉCOUVREZ L'APPLICATION MOBILE DE VOTRE VILLE

La mairie vous informe en temps réel sur votre Smartphone

- Alertes notification
- Actualités
- Événements
- Travaux

Retrouvez toute l'information locale sur votre Smartphone !

Téléchargez gratuitement CityAll puis sélectionnez votre ville

Nous avions le souhait de pouvoir être plus réactifs auprès des concitoyens de notre commune en matière de communication. Depuis la mi-avril, la municipalité s'est dotée d'un outil remarquable pour communiquer. L'application CITYALL est téléchargeable sous Android ou Apple et permet à la mairie de vous informer en temps réel de l'actualité, des événements, des travaux etc.... Mais aussi permet aux administrés de signaler les anomalies qu'ils peuvent voir sur leur commune, de suggérer ou bien féliciter les élus. Un module simple qui vous permet de participer à la vie communale. Vous trouverez dans ce journal une note explicative de cette application. Si vous rencontrez des difficultés d'utilisation, n'hésitez pas à nous le dire, on vous aidera à mettre en place cette application.

# RAPPEL

## ENTRETIEN DES HAIES

Articles de loi du code civil sur l'obligation de taille et d'élagage des propriétaires riverains.

Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie). Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, France Télécom et l'éclairage public.

L'élagage du branchage des arbres peut être dicté par le souci de la sécurité des personnes qui empruntent une voie publique, communale ou départementale. Aussi les maires sont parfaitement fondés, au titre de leur pouvoir de police, à exiger des propriétaires qu'ils procèdent à l'élagage des plantations riveraines d'une voie publique.

## ILLUMINATIONS DE NOËL

Lors d'un précédent bulletin municipal, nous vous avons sollicité pour faire partie d'un groupe de travail, celui-ci doit proposer des idées d'illuminations et de décos de notre commune.

Pour cela, nous vous convions à une réunion de travail le mardi 1er juin à 18h, vous pouvez toujours vous inscrire via l'adresse mail suivante : [f.daurat@mairiebeguey.fr](mailto:f.daurat@mairiebeguey.fr)

Mairie : 05-56-62-95-36



### Location des bennes de la mairie

Nous vous signalons qu'à compter du mois de mai et pour une durée de 5 mois, nous ne serons pas en mesure de louer les bennes pour l'enlèvement de divers déchets par les services techniques, le tracteur de la commune étant appareillé pendant cette période de l'épareuse servant à l'entretien de nos départementales situées en agglomération ainsi que nos voies et chemin communaux.

En cas d'urgence et seulement en cas d'urgence pendant cette période nous prendrons les mesures nécessaires pour répondre aux besoins des administrés.

Nous allons travailler sur une nouvelle procédure de location d'ici la fin de l'année, nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'évolution de notre travail.

### Le permis de diviser

Depuis quelques temps, nous assistons à la multiplication de divisions de maisons et de bâtiments en plusieurs appartements dont la qualité s'avère souvent assez médiocre. Ces divisions entraînent une promiscuité pour les occupants, la prolifération d'ordures ménagères et un manque de places de parking.

Aussi, nous souhaitons pouvoir mettre en place, sur notre commune, le **permis de diviser** qui nous permettra de renforcer la lutte contre l'habitat indigne tout en conservant à Béguéy ses qualités rurales et patrimoniales.

## La campagne de vaccination



La commune de Béguéy a pu organiser les inscriptions sur la liste d'attente, pour la campagne de vaccination Covid 19, organisée au centre de Rions. Les personnes, ne pouvant pas se déplacer faute de véhicule, ont été accompagnées par une élue de notre C.C.A.S.

A ce jour, 80 % des personnes âgées de plus de 75 ans et / ou vulnérables inscrites ont reçu la première dose de vaccin. 72 % des personnes de 70-75 ans ont été vaccinées (1ère dose ou vaccination complète).



La campagne se poursuit pour les publics prioritaires, à partir de 55 ans. Si vous souhaitez vous faire vacciner, prenez rendez-vous auprès de votre médecin ou sur le site « [keldoc.com](http://keldoc.com) » ou si vous n'avez pas internet, auprès de notre C.C.A.S.

Le centre de vaccination à Rions fonctionne de façon exemplaire grâce aux soignants et aux bénévoles qui assurent l'accueil des personnes. Toutes ces bonnes volontés ont été et restent les bienvenues.

Cet élan de solidarité sur notre territoire est reconnu et a permis au centre de pouvoir fonctionner.

Continuons tous à nous mobiliser pour sa continuité et son efficacité..

### Fourniture d'énergie : un appel à la vigilance

Dans le contexte actuel de déréglementation des tarifs de l'énergie et d'ouverture à la concurrence du marché des contrats individuels, les pratiques de démarchage mises en œuvre pour le compte de certains fournisseurs sont susceptibles d'être déloyales pour les consommateurs.

Les services de l'Etat constatent un nombre croissant de signalements de la part des consommateurs, révélateurs de la multiplication de pratiques litigieuses de la part de certains opérateurs. La préfète de la Gironde appelle donc les consommateurs à la plus grande vigilance.

Pour préparer un projet de changement de fournisseur d'énergie, les consommateurs peuvent consulter le site d'informations du médiateur de l'énergie : [www.energie-info.fr](http://www.energie-info.fr)

# STOP DÉPÔTS SAUVAGES DE DÉCHETS MOBILISONS-NOUS !!!



Le fait de déposer des ordures et déchets en dehors des lieux prévus constitue un trouble manifeste à l'ordre social, suffisamment grave pour être sanctionné pénalement de **1500 à 15 000 euros** (sanctions pécuniaires au sein du Code Pénal, code de l'environnement et forestier).

**Sont considérés comme dépôts sauvages** les accumulations de déchets sur les terrains privés (parfois par l'occupant lui-même), ou dans l'espace public en dehors des endroits autorisés par l'autorité administrative. Toutes ces décharges participent à la dégradation des paysages, la pollution du sol et des eaux. Elles attirent aussi des animaux indésirables et causent de multiples nuisances : olfactives, dangers sanitaires et des coûts supplémentaires pour les contribuables. Enfin, le temps passé pour les enlèvements quotidiens par les agents municipaux est du temps pris sur les travaux indispensables d'entretien, de voirie, de maintenance.

Nous entendons souvent : « ce n'est pas grave, ce sera ramassé par les agents municipaux ». Mais aussi : « je suis chez moi, je fais ce que je veux », « je paie des impôts, quelqu'un ramassera ».

Les raisons de ces « dépôts » sont connues : incivisme surtout pour les particuliers, refus d'assumer les coûts de gestion pour les professionnels ou le travail dissimulé, refus de payer, difficultés à frapper pécuniairement les contrevenants. Nous sommes conscients aussi que pour certains usagers, qu'ils soient particuliers ou professionnels, se déplacer en déchetterie peut se révéler complexe : moyen de transport, coût.

Il est cependant hors de question de baisser les bras et d'être fatalistes ; et le recours aux « gentils bénévoles » pour nettoyer la nature a aussi des limites.

Notre objectif, aujourd'hui, est de faciliter l'organisation des opérations de nettoyage en y impliquant nos concitoyens. Nous comprenons la lassitude et la colère des riverains. Nous leur demandons cependant de continuer à se mobiliser et à utiliser tous les moyens disponibles pour signaler la présence d'une décharge sauvage ou autre incident environnemental, à savoir :

- ◆ Informer son voisin pour les nuisances occasionnées afin de rechercher une solution amiable ;
- ◆ Utiliser la nouvelle application Cityall (module PARTICIPER - Signaler - Suggérer) ;
- ◆ Téléphoner au numéro d'urgence de la mairie ;
- ◆ Adresser un e-mail à la mairie ;
- ◆ Dans tous les cas prendre une photo, localiser le problème et le décrire en quelques mots.

Tout le monde est concerné et nous avons besoin de vous pour une action rapide et une lutte efficace afin d'améliorer notre cadre de vie et la valorisation de nos déchets. Le respect des consignes évidentes de « bien vivre ensemble » seront à même d'éviter les inévitables sanctions pécuniaires.

**Soyez nos ambassadeurs, nos sentinelles.**

